



## Le bon rapport qualité-prix en assurances

**O**N S'INTERROGE PARFOIS sur le rôle de son courtier d'assurance. L'aide de ce dernier est précieuse lorsque survient un sinistre. On souhaite évidemment qu'il nous explique si la perte est couverte et, en cas de doute, qu'il intervienne auprès de l'assureur. Il fournit également une aide cruciale au moment du choix des garanties. Il peut nous aider à évaluer nos besoins réels et nous proposer les couvertures appropriées. Le courtier est avant tout un conseiller.

Par exemple, le courtier nous aidera à vérifier si nos protections correspondent aux risques de notre entreprise, nous expliquera les exclusions ou restrictions de la police (dégâts d'eau, pertes indirectes, etc.) et nous assistera dans la préparation d'un programme de prévention afin de diminuer au maximum les sinistres.

Il peut être dangereux d'acheter une police en prenant uniquement le prix en compte, sans s'interroger sur les garanties. La qualité des protections doit supplanter tout autre critère. En assurances, le moment de vérité ne survient pas à l'achat, mais en cas de sinistre. Certains rabais peuvent entraîner une couverture insuffisante. À l'opposé, il est possible de bénéficier d'un très bon programme tout en réduisant ses coûts d'assurance. Tout est fonction du rapport qualité-prix. On peut, par exemple, éliminer les doublons, c'est-à-dire des garanties qui se retrouvent deux fois dans un programme. L'expertise de son courtier sera mise à contribution pour améliorer la couverture existante et vérifier si les biens sont assurés à leur juste valeur.

Il peut être tentant d'économiser quelques dollars tout en réduisant ses protections. Toutefois, il faut le faire de façon réfléchie, notamment en augmentant la franchise, c'est-à-dire le montant initial que l'on assume soi-même en cas de sinistre. Le but de l'assurance n'est pas de couvrir les petites pertes que l'on peut facilement supporter, mais au contraire de se pré-

munir contre un risque grave qui, s'il se matérialise, est susceptible de mettre en péril notre patrimoine.

La gestion des risques n'est pas seulement l'apanage des grandes entreprises. Une PME peut mettre en place des techniques visant à déceler ou à reconnaître les dangers potentiels, mais aussi à les endiguer par certaines mesures préventives. En maîtrisant les risques auxquels elle fait face, une entreprise peut aussi réduire ses responsabilités, rendre son exploitation plus stable et protéger son image de marque. Voilà pour la théorie.

Passons maintenant aux choses concrètes en revoyant quelques étapes de la gestion des risques :

- ① **Première étape : Recenser les biens et les risques.** L'inventaire permet de présenter rapidement une demande d'indemnité en cas de sinistre, mais il faut aussi recenser les risques et dresser la liste des réclamations antérieures à l'aide de votre courtier.
- ② **Deuxième étape : Évaluer les risques.** L'évaluation des risques consiste à apprendre à mesurer la probabilité qu'un risque se réalise – sa « fréquence » – et à mesurer les effets que la réalisation de ce risque aura sur votre entreprise – sa « gravité ».
- ③ **Troisième étape : Faire les choix appropriés.** Votre entreprise peut éliminer une activité trop risquée (Ex. : transport sur les routes américaines), réduire les possibilités qu'un sinistre survienne (Ex. : entreposage d'objets dangereux dans des endroits appropriés et sécuritaires) ou encore décider d'assumer certaines pertes (Ex. : en n'assurant pas certains biens trop vétustes).
- ④ **Quatrième étape : Examiner les résultats.** Mettre en place un programme de prévention est une chose. Cependant, il faut aussi être en mesure, au moins une fois l'an, de vérifier que les risques repérés ont effectivement diminué.

Votre courtier est en mesure de vous assister dans chacune des étapes qui précèdent. Il y a en effet une

kyrielle de facteurs à prendre en compte : la formation du personnel, l'entretien périodique des équipements et des véhicules, la vérification des circuits électriques, l'installation de dispositifs de sécurité, le contrôle des chèques, des fonds et des valeurs, etc. Il existe des listes de vérification des risques (biens, responsabilités, valeurs). Pourquoi ne pas en tirer parti ? Votre courtier peut mettre à votre disposition un service d'inspection des lieux et des bâtiments et vous aider à mieux installer certains équipements. Les possibilités de réduction de primes sont nombreuses.

Toute entreprise, même de taille modeste, est en mesure de discuter avec son courtier du programme d'assurance contre les risques auxquels elle est exposée. On peut améliorer son portefeuille de diverses façons : en obtenant des formules globales, en éliminant certaines protections faisant double emploi, en examinant les occasions offertes en fonction des risques maîtrisables. Une police constitue un tout : l'examen de ses garanties, conditions, exclusions et définitions permet d'en révéler les lacunes et exclusions qui nous préoccupent et qu'il est possible de racheter moyennant une surprime.

En discutant avec son courtier, on peut aussi mieux connaître le rôle de l'assurance et en approfondir les grands principes (ce qui est assurable et ce qui ne l'est pas, l'importance de la bonne foi et des déclarations qu'on fait à l'assureur) afin d'avoir une compréhension globale de l'industrie.

Il faut également savoir que le courtier a des obligations professionnelles à respecter. Par exemple, au moment du renouvellement, il doit s'assurer que la garantie offerte répond bien aux besoins du client.

Des assurances appropriées à ses besoins, associées à une bonne maîtrise des primes d'assurance : voilà le bon rapport qualité-prix. Votre courtier sera alors en mesure de présenter votre dossier à un assureur et de le convaincre que c'est votre entreprise, et pas une autre, qu'il aura le privilège d'assurer. 🍷

#### **Questions, suggestions ou commentaires ?**

Écrivez-nous à [redaction@dpmm.ca](mailto:redaction@dpmm.ca)

**Dale Parizeau Morris Mackenzie**